



la maison  
maguire

# **GUIDE D'INFORMATIONS POUR LES RÉPITS D'ÉTÉ 2025**

- 
- **INFORMATIONS ET CONDITIONS**
  - **CODE DE VIE**
  - **AIDE-MÉMOIRE**



## INFORMATIONS, CONDITIONS ET OBLIGATIONS

### INSCRIPTION – RÉPIT 2025-2026

#### INTRODUCTION

Considérant que notre financement initial provient du Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de la Gaspésie, les répités sont offerts en priorité aux résidents de la Gaspésie.

En tout temps, des changements peuvent être apportés au calendrier des séjours 2025-2026. Visitez le site Web pour vérifier le calendrier.

À l'été 2025, les séjours de répit sont de **5 jours**, soit du lundi après 9h00 au vendredi avant 16h00, et ce, du **23 juin au 22 août 2025 inclusivement**.

#### INSCRIPTION ET FRAIS D'INSCRIPTION

La réservation doit être faite en communiquant directement à la Maison Maguire 418 364-3131 ou au 1 888 364-6131 ou par courriel à [info@lamaisonmaguire.com](mailto:info@lamaisonmaguire.com).

L'inscription au montant de **60 \$** ainsi que la carte de membre au coût de **10 \$** sont payables dès la réservation et ne seront pas remboursées en cas d'annulation du séjour.

Veillez noter que si vous annulez avec plus de deux (2) semaines d'avis, vous ne serez pas facturé. Si vous annulez avec un avis d'entre une (1) et deux (2) semaines, vous devrez payer 25% du coût total prévu pour le séjour. Si vous annulez avec moins d'une (1) semaine d'avis, vous devrez payer 50% du coût total du séjour. Dans le cas d'une hospitalisation ou d'une raison médicale avec billet de médecin, les frais de séjour seront annulés.

Les frais de séjour doivent être payés à l'arrivée du participant sauf les ententes déjà en vigueur avec le CISSS de la Gaspésie (CLSC), le curateur public et le Développement social du Nouveau-Brunswick. Veuillez prendre note que des frais de 2% par mois seront facturés pour les paiements en retard.

Advenant que le séjour soit payé par une des institutions citées précédemment, il serait important que nous en soyons avisés lors de l'inscription du participant, et ce, dans le but d'éviter des erreurs au service de la comptabilité et des délais de paiement.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LE PARTICIPANT

La collecte de données et la fiche d'inscription sont des outils de travail essentiels pour le personnel de la Maison Maguire. Vous devez nous fournir, avec exactitude, tous les renseignements nécessaires qui nous permettront d'apporter les soins requis aux participants, et ce, en toute sécurité. Si, en raison d'un manque d'informations, un incident ou accident survenait, la Maison Maguire ne se tient en aucun cas responsable. La collecte de données doit être mise à jour annuellement ou dès qu'il y a un changement dans la santé du participant.

Les autorisations médicales, de déplacements et d'activités nautiques sont essentielles pour nos dossiers. Elles doivent être complétées, signées et retournées dans les plus brefs délais.

## **HEURES D'ARRIVÉE ET DE DÉPART**

L'heure d'arrivée est fixée à compter de 9h00 heures le **lundi**.

L'heure du départ est fixée avant 16 heures le **vendredi** suivant. Veuillez noter qu'en cas de retard, des frais de 10\$ par 15 minutes de retard vous seront facturés.

## **CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Il est important que tous les documents complétés et signés par la personne responsable nous parviennent le plus tôt possible avec le paiement des frais d'inscription ainsi que les frais d'adhésion ou de renouvellement de la carte de membre. **La réception de ces documents nous confirmera votre réservation précédemment faite par téléphone si tel est le cas.** S'il survenait un changement, nous communiquerons avec vous.

***Si les séjours précédents n'ont pas été payés en totalité, le participant ne sera pas admissible au séjour avant que le paiement complet des factures en retard soit fait.***

## **OBLIGATIONS DE LA PERSONNE RESPONSABLE**

**La Maison Maguire peut mettre fin à un répit en cours dans les cas suivants :**

- Le formulaire d'inscription a été faussement rempli ou des informations ont été omises volontairement (ex. troubles graves du comportement non mentionnés et non détaillés).
- Le participant présente des comportements agressifs mettant en danger l'intégrité physique des autres participants ou du personnel de la Maison Maguire ou affiche des problèmes importants de désorganisation : **AUCUN REMBOURSEMENT.**
- Le participant qui arrive à la Maison Maguire avec un problème majeur de santé mentionné ou non mentionné qui nécessite des soins particuliers et/ou à risque de contagion et/ou est incapable de participer aux activités prévues au cours de son séjour : **AUCUN REMBOURSEMENT.**
- Le participant qui développe un problème de santé qui le rend incapable de participer aux activités prévues au cours de son séjour.

Les documents que nous vous faisons parvenir sont très importants pour nous aider à mieux connaître les participants et à mettre leurs dossiers à jour.

Si le participant utilise le service de transport adapté, lorsque vous connaîtrez la date du séjour, il est de votre devoir de réserver une place en communiquant directement avec le service de transport.

À titre de parent ou de responsable, vous devez être **disponible en tout temps durant le séjour du participant** pour recevoir un appel téléphonique. Si vous devez vous absenter, vous devez vous assurer que les personnes mentionnées en cas d'urgence sur la fiche d'inscription puissent être rejointes en tout temps. Dans le cas où La Maison Maguire ne peut vous rejoindre pendant un séjour, pour des raisons de santé, mauvais comportements ou autres, ceci pourrait compromettre la participation future de la personne accueillie à La Maison Maguire. L'organisme peut en tout temps décider de mettre fin au séjour d'un participant pour ces raisons.

***BON SÉJOUR !***



## **CODE DE VIE**

L'équipe de la Maison Maguire s'est munie d'un code de vie pour maintenir le plaisir et l'harmonie au sein de notre camp d'été et de notre centre de jour. Ces règles ont été émises afin que tous nos participants, animateurs, membres du personnel et parents puissent passer des moments magiques et sécuritaires dans le respect de tous et chacun.

Ainsi, nous souhaitons que chaque personne qui passe à la Maison Maguire collabore à la qualité de vie de notre milieu.

### **Engagement :**

En me présentant à la Maison Maguire, je m'engage donc à :

1. Soigner mon langage.
2. M'habiller convenablement (par exemple : privilégier les chaussures sport, porter un chandail lors d'activités, ne pas porter de T-shirt à messages violents ou vulgaires...).
3. Respecter les consignes données par mon animateur ou tout responsable d'activités.
4. Respecter les règles du jeu, les animateurs et tous les gens qui sont là pour me faire vivre une belle expérience de répit.
5. Voir à ce que les lieux soient propres et en ordre après mon départ en aidant à ramasser et en portant attention au matériel.
6. Avoir un comportement adéquat, pacifique et amical en tout temps.
7. Respecter l'intimité de chacun (ne pas entrer dans la chambre des autres sans autorisation de la part du personnel).
8. Respecter la différence et être ouvert aux autres.

### **Procédure d'intervention :**

1. Première intervention : dialogue entre l'intervenant et le participant : identification du problème, pistes de solution et façons de réagir.
2. Deuxième intervention : retour sur ce qui s'est dit à la première rencontre, réflexion et faire comprendre au participant les conséquences à venir si son comportement ne s'améliore pas.
3. Troisième intervention : rencontre avec la direction générale, retour sur les événements. Appel aux parents ou responsables et retrait de la Maison Maguire si nécessaire selon la gravité du geste.
4. Les étapes d'intervention peuvent varier selon la gravité des événements.

***Merci de votre précieuse collaboration !***



## RÉPIT 2025-2026

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES À REMPLIR, SIGNER  
ET RETOURNER PAR LA PERSONNE RESPONSABLE DU PARTICIPANT  
AFIN DE COMPLÉTER SON INSCRIPTION**

- Inscription et autorisations 2025-2026 COMPLÈTE* (ce formulaire inclut la collecte de données, une photo récente du participant, l'autorisation médicale, l'autorisation de déplacement, l'autorisation de droit de photos et vidéos, l'autorisation aux activités nautiques et l'aide-mémoire pour le contenu de la valise)
- Le paiement des frais d'inscription de 60\$
- Le formulaire d'adhésion ou de renouvellement de la carte de membre ainsi que le paiement de 10 \$

**Sur réception de tous les documents énumérés ci-dessus et sur réception du paiement des frais d'inscription, votre réservation sera acceptée selon les disponibilités des dates choisies. Pour les nouveaux participants, vous serez informés des résultats de votre demande à la suite de l'analyse de votre collecte de données.**

### À CONSERVER

- Le document *Tarifification et Calendrier des séjours de répits - ÉTÉ 2025*
- Le document des informations, conditions et obligations, code de vie, etc.